

loppement des industries et que l'impôt des sociétés sous sa forme actuelle est injuste et, dans une grande mesure, responsable pour bon nombre des maux et manques d'efficacité du fait que nous avons négligé d'en percevoir les insuffisances.

• (5.20 p.m.)

L'hon. M. Flemming: Monsieur le président, je me dois de faire quelques remarques concernant cette partie du bill fiscal. Je suis heureux d'appuyer la proposition qu'a formulée le député d'Edmonton-Ouest, et qu'a reprise le député de Peace River. Ces deux députés ont essayé ensemble de convaincre la Chambre qu'il était souhaitable, en général, d'adopter cette partie de ce bill monstrueux, tout en réservant les parties controversables et inacceptables dont on pourrait discuter, plus tard, afin d'assurer que ce bill, qui, après tout, aura de lourdes répercussions sur le public canadien, soit adopté par étapes plutôt qu'imposé en bloc aux Canadiens. Je désire donc appuyer cette proposition et j'espère que le gouvernement l'accueillera d'un œil favorable.

Je n'ai pas une connaissance approfondie du Règlement de la Chambre pour dire si un projet de loi aussi vaste et comprenant autant d'articles que celui-ci peut être adopté sous réserve d'une proclamation quitte à ce que le gouvernement en fasse proclamer divers articles lorsqu'il le jugera opportun. Je ne vois rien de mal à cela et aucune raison pour que cette procédure ne s'applique pas à ce projet de loi. Il me paraît juste et souhaitable que le gouvernement, s'il veut faire adopter l'ensemble du bill, incorpore à ce dernier une disposition proclamatoire lui permettant d'en proclamer certains articles au fur et à mesure qu'il le juge nécessaire. Je sais bien que ma proposition venant de ce côté-ci ne sera pas nécessairement accueillie avec beaucoup de considération, mais j'espère que celle qu'ont faite cet après-midi les députés d'Edmonton-Ouest et de Peace River ainsi que le chef de l'opposition—j'espère que mon ami le député de Hamilton-Ouest ne me prendra pas à parti pour cela—sera favorablement accueillie par le gouvernement.

Le Livre blanc détaillait certaines propositions que nous avons faites au sujet de l'imposition des sociétés. Je ne veux pas entrer dans le détail de ce qui s'est déroulé au cours des assises que le comité a tenues à l'Est aussi bien qu'à l'Ouest du Canada, mais on a soutenu qu'il avait jeté le projet de loi dans l'arène publique afin d'obtenir l'opinion des citoyens. En qualité d'ancien membre de ce comité auquel j'ai eu l'honneur de participer, je peux affirmer que je n'ai jamais vu ou entendu une opposition aussi intense que celle qui s'est fait jour à l'endroit de toutes les propositions du Livre blanc. Si le gouvernement a retenu quelque chose des travaux du comité, il a dû certainement être frappé par le fait que les propositions dans leur ensemble ont été jugées malvenues et inacceptables par la majorité des Canadiens.

A mon sens, le gouvernement a tort d'aborder la question comme il le fait. Je l'ai dit, et je dois le redire, qu'il aurait pu effectuer les changements qu'il souhaitait en modifiant les lois fiscales en vigueur depuis la création du Parlement, surtout celles qui sont postérieures à 1917. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement n'y aurait pas pris ce qui lui convenait, quitte à y ajouter ou à y retrancher au besoin. Nous n'aurions pas hérité alors d'un bill aussi complexe et aussi difficile à comprendre. Je ne suis pas le seul à constater qu'il est difficile à comprendre. Les comptables agréés et les avocats eux-mêmes se sont dits ahuris et incapables de l'assimiler.

[M. Saltzman.]

Je prétends donc que la façon la plus simple de conserver le bon de la loi actuelle serait, pour le gouvernement, de prendre soin d'ajouter à l'ensemble du bill un article relatif à la proclamation, après quoi, à l'occasion, il proclamerait l'adoption de certains articles du bill, à mesure que le personnel et le public sembleraient les comprendre, et qu'ils sembleraient faire l'objet d'une certaine acceptation.

Les propositions du Livre blanc ont été examinées par le comité, que présidait avec beaucoup de compétence le secrétaire parlementaire qui pilote le bill cet après-midi. Je vous le dis, monsieur le président, il a dirigé les audiences d'une façon qui lui fait grand honneur, ainsi qu'au gouvernement. Je suis heureux de le voir au fauteuil qu'il occupe cet après-midi, alors qu'il explique le bill. Je pense qu'il sera plus disposé à accepter certaines de nos propositions que l'autre secrétaire parlementaire qui remplissait cette fonction la semaine dernière, du moins, je l'espère, monsieur le président. Le 18 juin, dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé la modification des propositions du Livre blanc. Il a reconnu qu'elles étaient inacceptables non seulement pour le milieu des affaires, mais aussi pour un certain nombre de provinces. En conséquence, le gouvernement a décidé de modifier le régime actuel de l'impôt sur le revenu des sociétés, plutôt que de présenter un régime complètement nouveau.

Puis, comme vous le savez, depuis un mois environ, le gouvernement a décidé de nouveau d'accepter une autre recommandation, maintes fois répétée par ce côté-ci de la Chambre: Stimuler l'emploi en réduisant l'imposition. Autrement dit, le gouvernement reconnaît qu'il consent à réduire l'impôt pour encourager l'entreprise privée à employer au moins une partie des chômeurs actuels. C'est ce que le ministre a dit dans son discours. A cette fin, on réduit de 7 p. 100 le montant des impôts que les sociétés doivent verser. J'espère que le secrétaire parlementaire le digérera. En reconnaissant qu'il faudra 7 p. 100 de l'impôt des sociétés pour encourager l'emploi et relancer l'économie, le gouvernement prouve certainement que les lois fiscales, en augmentant les impôts, ont été changées parce qu'il devait s'être trompé. Je ne le lui reproche pas puisque cela s'imposait, je crois, et chaque député espère et s'attend, j'en suis sûr, qu'il en résultera certains avantages.

• (5.30 p.m.)

Pour ce qui est maintenant du dégrèvement d'impôt qui est passé de 20 à 33 1/3 p. 100, je ne me propose pas d'en traiter à fond car la question est plutôt compliquée. Je ne puis comprendre l'argument qui soutient que ce n'est pas en augmentant ce dégrèvement que nous encouragerons les Canadiens à investir dans les entreprises. Je ne vois pas comment on n'en arriverait pas à un tel résultat.

J'aimerais vous parler maintenant des petites sociétés dont les revenus s'élèvent jusqu'à \$50,000. En vertu de la loi actuelle, le taux s'établissait à 21 p. 100 sur les revenus allant jusqu'à \$35,000 et aux termes de la loi proposée, le taux commence à 25 p. 100 mais le montant applicable est porté à \$50,000. Comme solution au taux peu élevé qui s'applique actuellement aux premiers \$35,000 de revenu, le gouvernement a prévu un crédit aux petites entreprises dans le cas seulement des sociétés privées que contrôlent les Canadiens. Une telle restriction exclut du groupe admissible toute entreprise privée que contrôlent de quelque manière que ce soit des non-résidents ou un groupe constitué de non-résidents et de sociétés de l'État au Canada.